



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 44923

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la restauration des monuments historiques dans notre pays. Les entreprises de restauration des monuments historiques de notre pays sont en proie à de vives inquiétudes, une diminution préoccupante des travaux de restauration étant à déplorer. À titre d'exemple, neuf opérations de rénovation, dont le chantier de la cathédrale de Strasbourg, seraient ainsi purement et simplement suspendues en Alsace, faute de moyens suffisants. Or, la rénovation des monuments historiques, mobilisant de nombreux talents, est la clé de la sauvegarde de notre identité culturelle. En conséquence, il souhaite savoir si une impulsion nouvelle va être prochainement conférée à la restauration de notre patrimoine monumental.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a déjà été saisi et a répondu à la situation de tension apparue, en 2004, sur le montant des crédits affectés à la restauration des monuments historiques et aux difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur qui pourraient être fragilisées par un retard de l'administration à honorer des engagements. La préoccupation de voir, plus globalement, maintenue la dynamique d'entretien et de restauration de notre patrimoine, qui a fait l'objet d'annonces fortes, en septembre 2003, lors du lancement du plan national pour le patrimoine, revêt pour le ministère de la culture et de la communication une dimension tout à fait prioritaire. Le niveau des crédits de paiement notifiés aux directions régionales des affaires culturelles (177 M d'euros sur le chapitre 5620) s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins exprimés, et dont certains, de toute première urgence, concernent des opérations engagées, ou rendus indispensables, pour assurer la sécurité du public. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de redéployer 20 M d'euros supplémentaires, en 2004, pour abonder en conséquence les dotations des directions régionales des affaires culturelles et répondre à la situation de tension évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44923

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5921

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7140